



**Edité par la Société de Développement Gruyères - Moléson**

Tél.: 0848 424 424 - Fax: 026 921 38 50 - Mail: [tourisme@gruyeres.ch](mailto:tourisme@gruyeres.ch)

CCP 17-4078-3 - Tirage 950 ex. - 39<sup>e</sup> année



# COMMUNE



## REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

## FACTURATION DE LA TAXE NON POMPIERS POUR 2011



### ENSEMBLE IMAGINONS NOTRE COMMUNE

### Aux Etudiants et Apprentis

Développement durable et harmonieux?  
Immeubles locatifs et zones industrielles?  
Préservation de la nature et de l'environnement?  
Devenir un axe de transport majeur et un pôle économique?  
Tourisme, mobilité, agriculture...  
Nous avons tous un avis sur ces questions.  
Votre opinion d'aujourd'hui sert à penser notre Commune de demain.

Venez nombreux à la soirée de discussions organisée par le Conseil communal et la Commission d'Aménagement du Territoire (CAT) le

**7 février 2012 à 19h 30 à l'Aula du bâtiment  
Duvillard à Epagny  
(bâtiment des écoles)**

**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE N'EST PAS  
QU'UNE QUESTION DE ZONES A BATIR...**

Au plaisir de débattre de toutes ces questions.

**Le Conseil communal et la Commission  
d'Aménagement du Territoire**

Se référant aux dispositions du règlement communal organique du service de défense contre l'incendie, entrée en vigueur au 11 juin 2010, et afin de faciliter le travail de l'administration communale, nous prions chaque étudiant(e) et apprenti(e) durant l'année 2011 de nous faire parvenir une copie de leur carte d'étudiant(e) ou d'apprenti(e).

La taxe d'exemption pour les étudiant(e) et apprenti(e) dès 20 ans et jusqu'à la fin de l'année de leur 25 ans est de CHF 50.-.

Sans autres nouvelles au 31 janvier 2012, la taxe non pompiers sera facturée intégralement  
Merci de votre compréhension.

**Le Conseil communal  
Janvier 2012**

## CONCERT ANNUEL DE L'APPEL DU MANOIR



Société de musique  
L'Appel du Manoir  
1663 Gruyères

**Les 27 et 28 janvier 2012  
Hôtel de Ville de Broc  
À 20h, entrée libre**

### Productions (les deux soirs)

sous la direction d'Etienne Crausaz  
La société de Musique l'Appel du Manoir de Gruyères),  
sous la direction d'Etienne Crausaz  
Les Jeunes musiciens de Broc, Gruyères & Estavannens  
sous la direction de Christian Morel  
Les Tambours, sous la direction de Vincent Bussard

## RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2012

### 1. Qui a droit à une réduction de primes?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge):

	Célibataire / Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 38 500.–	Fr. 55 400.–
1 enfant à charge	Fr. 57 400.–	Fr. 66 900.–
2 enfants à charge	Fr. 68 900.–	Fr. 78 400.–
3 enfants à charge	Fr. 80 400.–	Fr. 89 900.–
4 enfants à charge	Fr. 91 900.–	Fr. 101 400.–
5 enfants à charge	Fr. 103 400.–	Fr. 112 900.–
6 enfants à charge	Fr. 114 900.–	Fr. 124 400.–

### 2. Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire  
Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de la taxation de la dernière période fiscale (code 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés:

#### a) pour le contribuable salarié ou retraité:

- les primes et cotisation d'assurance (codes 4.11 4.14)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15'000 francs (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

#### b) pour le contribuable indépendant:

- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
- les autres primes et cotisations (code 4.12)
- le rachat d'années d'assurance (2ème piler, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.14i)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

Exception: N'ont pas droit à une réduction des primes à l'assurance-maladie les personnes ou les familles dont le revenu brut ou les actifs bruts (code 3.91 de la déclaration d'impôt) excèdent 150 000 francs de revenu ou 1 million de francs de fortune et les personnes faisant l'objet d'une taxation fiscale d'office.

Personnes assujetties à l'impôt à la source  
Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

### 3. Quand et où faut-il présenter la demande?

Le questionnaire «Demande de réduction des primes» doit être complété, signé et remis à l'administration communale du domicile légal et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au Conseil communal au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

**Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au Secrétariat communal à Gruyères, 026 921 80 90.**

## LOTO DU SKI-CLUB VUDALLAZ



# Dimanche 22 janvier 2012 à 20h 15

Maison du Gruyère à Pringy

### GRAND LOTO GASTRONOMIQUE

12 séries – CHF 7.– le carton

### MAGNIFIQUE PAVILLON DE LOTS:

jambons, vacherins, corbeilles garnies, lots de viande

Restauration chaude

Grand parking à disposition

Se recommande: Section OJ SKI-CLUB  
VUDALLAZ-EPAGNY

## NOEL A GRUYERES

La Société de Développement de Gruyères/Moléson remercie chaleureusement:

- les habitants de la Cité pour la peine qu'ils ont pris à décorer leur maison
- la troupe de St-Nicolas, l'Appel du Manoir et la Société de Jeunesse
- les restaurateurs et commerçants de Gruyères pour avoir offert thé et vin chauds
- le personnel du château et le Conseil de paroisse pour leur collaboration
- la Commune pour son soutien
- toutes les personnes qui ont œuvré pour que décembre à Gruyères... soit magique!

**Merci et belle année 2012!**



## RENCONTRE DES JEUNESSES GRUERIENNES D'HIVER 2012



# J-20

**03.02.2012**

### Apéritif villageois et soirée fondue

Inscrivez-vous :

sur [www.rjgh2012.ch](http://www.rjgh2012.ch) ou au 079 366 82 00

Nous avons encore besoin de monde pour un petit coup de main! inscription auprès de Maxime sur

[max\\_ecoffey@hotmail.com](mailto:max_ecoffey@hotmail.com) ou  
au 078 628 04 11

## RANDONNEES RAQUETTES AU CHALET DU POYET



Le Ski-Club Vudallaz Epagny vous propose 5 sorties raquettes d'environ 1 h 30 reliant Moléson-sur-Gruyères et le Chalet du Poyet, situé sur les pentes de la Vudalla, aux dates suivantes :

Samedi soir	14 janvier	à 18h
Samedi soir	28 janvier	à 18h
Dimanche	29 janvier	à 10h
Samedi soir	3 mars	à 18h
Dimanche	4 mars	à 10h

Les rendez-vous sont fixés au départ du funiculaire de Moléson-sur-Gruyères :

Les prix, comprenant montée et descente guidées, rebibes de viande, repas, dessert et thé sont de

CHF 23.- le samedi (fondue)

CHF 18.- le dimanche (spaghettis bolognaise)

Le samedi soir, possibilité de dormir au chalet. (CHF 5.- en dortoir) (sac de couchage conseillé)  
Renseignements et réservations auprès de

**Monsieur Philippe Helbling**  
au n° 079 690 67 81 de 18h30 à 21h



## SERVICE DES EAUX

### RAPPEL A TOUS LES ABONNES DU SERVICE DES EAUX

Nous rappelons à tous les abonnés du service des eaux, qu'un contrôle du compteur et des installations (bruits dans les conduites, chasses d'eau, écoulements etc..) est utile, et permet d'éviter de mauvaises surprises, à réception de la facture annuelle, notamment.

L'entreprise chargée de l'entretien du réseau d'eau de la Commune de Gruyères, est la Maison Gremion & Staremberg, à Epagny (Tél. 026 921 83 83).

Merci à chacun de prendre bonne note de ce qui précède.

*Le Conseil communal*

## RIVELLA FAMILY CONTEST

DIMANCHE 29 JANVIER 2012



Course de **SKI LUDIQUE** et familiale adaptée à tous. Toute la famille part ensemble et le dernier arrête le chronomètre !

### INSCRIPTION

**DE 7H30 À 9H30** à la Pierre à Catillon  
Carte journalière pour 5 participants, ravitaillement offert par la Rivella et l'organisateur, test de skis gratuit, offert par Atomic, prix souvenir pour chaque famille, et plus encore...

**TOTAL POUR TOUTE LA FAMILLE : FR. 85.-**

Le jour de la course : Fr. 95.-

Si toute la famille a l'abo de saison de Moléson : Fr. 45.-

10H  
12H

Départ de la course sur la piste du Gros Plané  
Soupe de chalet offerte

### INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Office du Tourisme de Moléson  
026 921 85 00  
[www.moleson.ch](http://www.moleson.ch), [info@moleson.ch](mailto:info@moleson.ch)



Office du Tourisme / 1663 Moléson-sur-Gruyères  
Tél. 026 921 85 00 / Fax 026 921 85 09  
[www.moleson.ch](http://www.moleson.ch) / [info@moleson.ch](mailto:info@moleson.ch)



## CARTES JOURNALIERES DES CFF

### Voyagez tout un jour en transports publics pour CHF 38.-

La Commune de Gruyères met à la disposition de sa population deux abonnements généraux au porteur, moyennant la contribution de CHF 38.- par jour et par abonnement.

Les cartes journalières peuvent être retirées auprès de l'administration communale, Rue du Bourg 33, 1663 Gruyères ou réservées sur le site [www.gruyeres.ch](http://www.gruyeres.ch) sous administration

Pour tous renseignements: 026 921 21 40

*Le Conseil communal*

## DATES DE PARUTION INTICHE NO

### Le 27 janvier 2012 et le 17 février 2012

Dernier délai pour vos articles et annonces, le jeudi midi précédent la semaine de la parution.